



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

DÉLIBÉRATION N°DELB26_07_0018

OBJET :

**Rétrocession du réseau d'alimentation en eau potable et du réseau
d'assainissement des eaux usées du lotissement communal,
Avenue de Ventrille, à SAINT PAUL DE JARRAT.**

L'an deux mille vingt six, le neuf juillet, le Bureau du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de M. Jérôme BLASQUEZ, du SMDEA.

PRÉSENTS :

Francis BOY, Francis MAGDALOU, Dominique FOURCADE, Reyes CRUZ, Gérard ROGGERO, Pierre TOURENQ, Christian FITE, Alain CHAUCHE, Patricia TESTA, Jean-Emmanuel PEREIRA, Gilles BICHEYRE, André SANCHEZ, Pierre VIEL, Jérôme BLASQUEZ, Joëlle EYCHENNE, Jean-Paul FERRE, Jean-Michel SOLER

ABSENTS :

Raymond BERDOU, Jean-Claude SERRES, Patrick EYCHENNE, Charles LEDUC, Marc SANCHEZ, Jean-Yves RIPOLL, Henri BENABENT, Laetitia LOUBIERES

PROCURATIONS :

Alain NAUDY donne procuration à Dominique FOURCADE
Christine TEQUI donne procuration à Jérôme BLASQUEZ

Secrétaire de séance : M. Francis BOY

Considérant que le permis d'aménager n°PA0092722400002 autorise l'aménagement d'un lotissement de 8 lots à usage mixte (habitations et équipements / services publics) situé AVENUE DE VENTRILLE 09000 SAINT PAUL DE JARRAT, dont le titulaire est la COMMUNE DE SAINT PAUL DE JARRAT.

Vu le courrier du 10/06/2026 de la COMMUNE DE SAINT PAUL DE JARRAT demandant la rétrocession des réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de COMMUNE DE SAINT PAUL DE JARRAT en date du 05/06/2026 relative à l'intégration dans le domaine public communal de la voirie du LOTISSEMENT.

Considérant qu'il est proposé :

- d'intégrer dans le patrimoine du SMDEA le réseau d'eau potable constitué d'une conduite en PEHD de diamètre 40 mm d'une longueur totale de 108 mètres, et de 11 branchements,
- d'intégrer dans le patrimoine du SMDEA le réseau d'assainissement des eaux usées constitué d'un réseau gravitaire d'une longueur de 141 mètres en PVC CR8 de diamètre 200 mm, de 5 regards et de 11 branchements.

Il a ainsi été porté cette rétrocession au vote du Bureau comme suit :

Rétrocession du réseau d'alimentation en eau potable et du réseau d'assainissement des eaux usées du lotissement communal, Avenue de Ventrille, à SAINT PAUL DE JARRAT

Votants 19 voix
A voté 19 voix
Exprimé / 100,00 % 19 voix
Majorité relative des voix exprimées

Pour	100,0 %	19 voix
Contre	0,0 %	0 voix
Abstention		0 voix

- **APPROUVE,**
La rétrocession du réseau d'alimentation en eau potable et du réseau assainissement du lotissement communal, avenue de Ventrille à ST PAUL DE JARRAT
- **AUTORISE,**
Mme la présidente à signer ladite rétrocession et signer tout document y afférent.